

# ABROGATION De la Loi Pécresse

**L**e principe de la Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), dite Loi Pécresse, n'est pas nouveau : des réformes visant à instaurer l'autonomie des universités avaient été avancées en 1986 (« Loi Devaquet ») et en 2003 (« Loi de Modernisation Universitaire ») et rejetées par des mouvements étudiants. Ces réformes relèvent d'un processus européen, le processus de Bologne, d'où est aussi issue la réforme LMD qui accorda aux universités une autonomie pédagogique, remettant ainsi en cause le cadre national des diplômes. Poursuivant la même logique, la LRU remet notamment en cause le cadre national du financement des universités. Selon le gouvernement, il s'agirait de *moderniser* l'enseignement supérieur français, en le rendant *compétitif* au niveau international. En langage moins codé, il s'agit surtout de faire des universités des outils au service des grandes entreprises dans la compétition économique internationale.

Mais pour « *en finir avec l'université de mai 68* » (N. Sarkozy), la LRU n'est que le premier coup de massue de « La Réforme ». En effet, cinq autres « chantiers » doivent suivre : Vie étudiante, Immobilier, Campus universitaires, Statut des jeunes enseignants chercheurs, Carrières des personnels. Si cette première réforme parvient à s'attaquer aux bases de l'université en ne trouvant aucun obstacle sur son chemin, c'est tous les murs qui risquent de s'effondrer quand les « chantiers » suivants seront mis en route. En d'autres termes, sans opposition à la LRU, les « réformes » vont s'enchaîner selon une logique de dominos.

Trahissant les véritables intentions du gouvernement, la Loi Pécresse a été adoptée dans l'urgence en août, pendant les vacances, sans véritable concertation et **contre l'avis de la majorité de la communauté universitaire**. La communauté universitaire serait-elle contre toute idée de *modernisation* ? Tout dépend de ce que cela implique. Pour les uns, *moderniser*, c'est transformer un enseignement à vocation pédagogique et démocratique en usine à cerveaux assujettie aux besoins du marché. Pour les autres, il s'agit de résoudre véritablement les problèmes. Car il est indéniable qu'une réforme de l'université est nécessaire. Mais elle doit être le fruit d'un débat de l'ensemble de la communauté universitaire et faire l'objet d'un réengagement financier de l'État.

## **Certes, une réforme de l'université est nécessaire**

**Le cruel manque de moyens** est la source de la majorité des problèmes auxquels doivent faire face les universités. Puisque celui-ci ne cesse de s'accroître depuis des années, les universités doivent s'adapter tant bien que mal : on s'habitue trop facilement aux dysfonctionnements des administrations dus au manque d'effectifs, au manque de locaux et d'enseignants qui conduisent parfois à la suppression de cours, voire à la mise en danger de certaines filières (cela se traduit à Paris III par la suppression de la Licence Communication).

**La LRU répond au manque de moyens par le manque de moyens, en institutionnalisant le désengagement financier de l'État et en précarisant l'ensemble des personnels.**

**L'échec scolaire** conduit chaque année quelques dizaines de milliers d'étudiants à quitter l'université sans diplôme. La raison principale tient au fait que près d'un étudiant sur deux est obligé de se salarier pour financer ses études tandis que près de 100 000 d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. En outre, le service public d'orientation a été attaqué par la destruction de plusieurs centaines de postes de Conseillers d'Orientation-Psychologues

**La LRU répond à l'échec scolaire en généralisant « l'orientation active » pour séparer l'élite de la masse et en ouvrant la possibilité d'un accroissement des frais d'inscription pour institutionnaliser la sélection par l'argent.**

**La dévaluation croissante des diplômes** précarise les futurs salariés sur le marché du travail. En effet, le cadre national des diplômes ayant été rompu par la mise en place du LMD, un diplôme donné ne correspond plus à un salaire et des droits donnés inscrits dans les conventions collectives. De plus, à des diplômes offrant une formation solide et une polyvalence à long terme par l'acquisition de « connaissances » se substituent de plus en plus des diplômes ne permettant que de compiler quelques « compétences » rapidement obsolètes sur le marché du travail, favorisant ainsi le développement de formations payantes pour reconverter les diplômés.

**La LRU répond à la dévaluation des diplômes par davantage de professionnalisation en mettant l'enseignement sous la coupe des besoins immédiats du marché.**

**Une recherche libre et indépendante** est nécessaire au développement d'une société en matière de progrès scientifique, social, culturel, etc. Des crédits récurrents importants alloués à tous les organismes et équipes de recherches sont nécessaires pour favoriser les travaux de chercheurs qui ne peuvent connaître par avance les résultats de leurs recherches. La mise en place de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) avec le vote du Pacte pour la Recherche (2006) a déjà sérieusement mis à mal la recherche publique. Cette loi dessaisit la communauté universitaire et les équipes de chercheurs de leur contrôle et leur indépendance au profit d'une entité technocratique pilotant les orientations nationales de recherche de manière autoritaire, finançant principalement la recherche sur projets et encourageant les universités à entrer dans une logique de rentabilité.

**La LRU accroît la perte d'indépendance et d'« autonomie » de la recherche en renforçant le désengagement de l'État et en faisant dépendre la recherche du financement des entreprises au gré de leurs besoins immédiats.**

Afin de mieux cerner la façon dont cette réforme, « première » d'une longue série, s'apprête à professionnaliser, accélérer la privatisation et dénaturer l'université française, voici donc une synthèse des points importants du texte de loi.

# LA LRU DANS LES GRANDES LIGNES...

## «Gouvernance» contre démocratie...

Nicolas Sarkozy a clairement annoncé les enjeux : « Il y a un patron, il engage une équipe, il a un projet et il y va ». Il s'agit d'instaurer une gestion technocratique des universités en professionnalisant la fonction présidentielle.

## La communauté universitaire n'est plus représentée dans les nouvelles structures dites de «gouvernance» :

le Conseil d'Administration (CA) passe d'environ 60 à 20-30 membres, avec un mode d'élection qui n'est plus proportionnel mais favorise la liste arrivée en tête (Art. 7). Le CA détient désormais tous les pouvoirs puisqu'il fixe le budget de l'université, définit sa politique générale et doit ratifier toutes les décisions prises par les autres conseils (CEVU et CS) dont le rôle n'est plus que « consultatif » (Art. 8 et 9). En outre, c'est lui qui décide dorénavant de la création ou suppression d'UFR (Art. 14), rôle qui incombait auparavant à l'Etat.

**L'accroissement des «personnalités extérieures»** (Art. 7), terme qui désigne les représentants des milieux patronaux et des régions : il y a dorénavant 7 à 8 personnalités extérieures, soit 24 à 38% du CA, nommées sur proposition du président de l'université.

**Un président-PDG** (Art. 6): le président d'une université n'est plus élu par la réunion des trois conseils de l'université (100 à 140 personnes auparavant), mais uniquement par les membres élus mais peu représentatifs du CA (13 à 22 personnes). De plus, il est possible qu'un professeur-associé soit président de l'université, c'est-à-dire qu'un représentant d'intérêts privés (entreprises), sans aucune garantie de compétences pédagogiques, peut devenir président. Enfin, le pouvoir du président sur les personnels est renforcé puisqu'il peut émettre un droit de veto sur les recrutements ou instaurer des primes au mérite (Art. 19), ce qui favorise le clientélisme et la concurrence entre les salariés.

**Concrètement** : C'est dorénavant l'instance la moins démocratique qui dispose du maximum de pouvoirs. La réduction des effectifs du CA dans une fourchette de 20 à 30 membres nuira gravement à la pluralité démocratique puisque l'ensemble de la communauté universitaire ne pourra pas être représentée au sein d'un si faible effectif. Le tableau ci-dessous récapitule les variations dans les

proportions d'effectif instaurées par la loi. De plus, les représentants du patronat exercent dorénavant une forte influence sur la formation dispensée par chaque université. Alliés à l'équipe présidentielle, ils règnent sans partage sur l'université...

	AVANT		APRÈS	
	MINI %	MAXI %	MINI %	MAXI %
Enseignants-chercheurs naités	40 %	45 %	33 %	56 %
Personnalités extérieures	20 %	30 %	24 %	38 %
Étudiants	20 %	25 %	11 %	23 %
BIATOS	10 %	15 %	7 %	14 %

## La course aux financements :

Comme l'avait annoncé Sarkozy avant les élections, « L'autonomie c'est la liberté du financement. Tout ne doit pas être financé par le public. Il existe des fondations, des donateurs, des entreprises qui doivent pouvoir financer des universités comme dans toutes les grandes démocraties du monde ». C'est maintenant chose faite, la France s'aligne sur les grandes démocraties comme les Etats-Unis :

**Le budget global** : auparavant, les universités disposaient d'une dotation globale financière (DGF) qui fournissaient une source fixe de revenus et dont la répartition (entre la masse salariale, les locaux, les filières...) était encadrée de manière précise. Dorénavant, l'université peut percevoir de l'Etat un budget global dont la répartition incombe à son CA (Art. 18). Le financement public va donc continuer de diminuer mais le CA a désormais toute latitude pour l'utiliser comme bon lui semble, c'est-à-dire le « rationaliser » en se demandant par exemple s'il est plus rentable de créer des postes supplémentaires, d'entretenir les locaux ou de financer certaines filières.

**Le mécénat** : pour pallier à la pénurie budgétaire, la loi propose de recourir aux financements privés par le biais de « fondations universitaires » et « fondations partenariales » (Art. 28), ouvrant droit à des déductions d'impôts pour les investisseurs (Art. 29).

**Concrètement** : Les universités, asphyxiées financièrement, vont devoir faire appel aux investisseurs privés, lesquels pourront récupérer une bonne partie de leurs financements en déductions fiscales. Grâce à leur place prépondérante au CA, les entreprises peuvent décider de financer les filières qui les intéressent, soit celles qui leur permettent de former la main d'œuvre dont elles ont besoin à court terme. Les filières jugées non rentables (lettres, sciences humaines,

sciences non appliquées...) vont connaître un sous-financement croissant et sont menacées de disparition. Pour attirer les financements privés, les universités vont être poussées à « professionnaliser » leurs diplômés pour les rendre compatibles avec les besoins immédiats des entreprises qui les entourent. Les diplômés n'apporteront plus de connaissances permettant de s'adapter à un large éventail de situations professionnelles mais seulement des « compétences » très précises (savoir lire un bilan financier, utiliser tel ou tel logiciel, etc...) requises par une entreprise précise dans une région précise et pour une durée limitée. Les diplômés ne protégeront plus contre le chômage – ce qui, contrairement à une idée répandue, est encore le cas aujourd'hui – mais rendront les étudiants dépendants des choix et de la santé économique des entreprises locales pour lesquelles leur diplôme aura été conçu.

## Rationaliser les dépenses : développer des stratégies d'entreprise

Dans un contexte de pénurie budgétaire, les pouvoirs accrus de la couche de managers qui va gouverner les universités doivent permettre d'optimiser les ressources des universités comme le ferait n'importe quelle entreprise. Les choix effectués seront donc de deux ordres : faire des économies et trouver des sources de financement. Cela passe par :

**La précarisation des personnels** (voir encadrés)

**La gestion du patrimoine immobilier** (Art. 32 et 33): Les universités doivent dorénavant assurer l'entretien de leurs locaux sur leurs fonds propres. Elles peuvent également acheter ou vendre librement leurs propriétés immobilières. On peut s'attendre à ce que certaines universités sacrifient une partie de leur patrimoine immobilier pour assurer leur équilibre financier. D'autres l'emploieront comme source de revenus (locations, événements, spéculations...) comme cela se fait aux États-Unis.

**La hausse des frais d'inscription** : Le texte ne prévoit en aucune manière d'encadrer nationalement les frais d'inscription, et pour cause : mettre les étudiants à contribution permettra aux universités d'arrondir les fins de mois difficiles ! Les frais d'inscription risquent d'augmenter rapidement de

manière vertigineuse, variant en fonction des universités, des filières et des niveaux d'études. Dans les universités publiques d'une « grande démocratie » modèle qu'est la Grande-Bretagne par exemple, les frais d'inscription en Master atteignent 4500 €. A bon entendre...

**Personnels BIATOS (bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et (personnel) de service : La loi autorise le recrutement de personnels contractuels sur ressources propres (budget de l'université) y compris pour des emplois permanents, c'est à dire en remplaçant des fonctionnaires par des précaires : c'est une dérogation au statut général de la fonction publique selon lequel les emplois permanents des établissements publics de l'état doivent être assurés par des fonctionnaires de l'état, c'est la porte ouverte aux CDD et à terme la fin des recrutements de personnels titulaires comme à la poste. Ces pratiques existent déjà dans les universités mais c'est leur légalisation qui est grave**

**Le président de l'université se voit doter d'un pouvoir exorbitant : il ou elle a désormais un droit de veto sur les recrutements et mutations des personnels. Le lauréat d'un concours pourrait se voir refuser un poste sur simple décision du président. C'est inadmissible ! La loi devrait restreindre la représentativité des BIATOS dans les conseils d'administration des universités. Ainsi seul 10% des sièges (2 ou 3 postes) leur sont réservés alors qu'ils représentent un tiers du personnel total de l'université.**

## « Orientation active » = Sélection

Nicolas Sarkozy, encore et toujours, proposait déjà d'assécher en financement public les filières jugées sans débouchés professionnels : « *Que des étudiants veuillent persister dans ces filières, c'est après tout leur droit. Mais ce n'est pas le rôle de la collectivité de le financer, encore moins de les y inciter* ». Avec la LRU, la sélection arrive de manière insidieuse par deux moyens :

**Le dispositif de « pré-inscription »** (Art. 20) : à destination des bacheliers, il vise, au mieux, à les dissuader et, au pire, à les empêcher de s'inscrire dans les filières de leur choix. Chaque université va pouvoir effectuer un tri sélectif en fonction de son offre de formation et en filtrant les « profils » non désirés.

**La saturation des filières :** la clause sur les capacités d'accueil de la loi de 1984 permettait déjà de sélectionner en cas de saturation des filières. Puisque les filières non rentables vont être sous-financées, elles seront très vite saturées, ce qui permettra de les vider avant d'en supprimer un bon nombre.

De toute façon, la sélection à tous les échelons arrivera à grande vitesse si la LRU s'applique. Valérie Pécresse a annoncé que ce n'était qu'une question de temps : « *La question de la sélection est une question qui doit être traitée mais elle doit l'être dans le cadre d'un chantier sur la scolarité des étudiants* ».

**Fusionner les universités :** Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), créés en 2006, permettent d'associer des universités à des entreprises et des collectivités territoriales. Leurs structures de gouvernance ne com-

portent presque pas d'élus mais une majorité de personnalités extérieures (entreprises et régions) et leur financement peut être majoritairement privé. Avec l'autonomie qui introduit un contexte de concurrence, les universités les plus grosses et les plus attractives vont tirer leur épingle du jeu et drainer la majorité des financements, tandis que les

plus petites et les moins rentables vont vite se retrouver asphyxiées. Elles vont donc devoir se protéger pour suivre la cadence en se regroupant avec d'autres. Puisqu'elles peuvent maintenant se voir transférer de nouvelles compétences (gestion de l'offre de formation, de la masse salariale, du patrimoine immobilier), toutes les universités vont être poussées à transférer ces compétences nouvellement acquises à des structures taillées pour la concurrence : les PRES.



En d'autres termes, l'autonomie permet de passer d'un système à un autre : un nombre d'universités en France divisé au moins par 4, comportant quelques pôles d'excellence côtés sur le marché international et triant sur le volet leurs étudiants et leur personnel d'un côté, et une kyrielle de facs poubelles formant une main d'oeuvre peu qualifiée et temporairement utilisable sur le marché du travail de l'autre. C'est ça l'université du troisième millénaire...

# & Enseignement Recherche

## Le recrutement :

**M**oins de fonctionnaires : un président tout puissant pouvant embaucher des enseignants-chercheurs en CDD et CDI.  
**► plus de précarité, moins de personnel permanent, beaucoup moins de liberté académique (quelle liberté académique pour un enseignant en CDD ?)**

**U**n président qui aura aussi droit de veto sur le recrutement des fonctionnaires :  
**► ingérence mettant fin au recrutement assuré par des commissions indépendantes.**

**D**es recrutements effectués par des 'comités de sélection' choisis localement par les CA, sans principe d'élection par les pairs comme c'est le cas actuellement dans les commissions de spécialistes.  
**► plus d'arbitraire local, moins d'objectivité scientifique.**

## L'activité d'enseignement et de recherche :

**M**odulation des services : les universités pourront répartir à leur guise les activités de recherche, d'enseignement et autres missions des personnels.  
**► un enseignement en licence qui pourra être dispensé essentiellement par des vacataires, les professeurs n'étant chargés que des seules formations en master, d'où une formation désormais coupée de la recherche, et donc appauvrie,**  
**► fin de la liberté académique.**

**P**rimés : un président responsable de l'attribution des primes aux personnels, un CA autorisé à créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels.  
**► encore une fois, plus d'arbitraire local, moins de liberté pédagogique.**

**Ces dispositions ne pourront que nuire à la qualité des savoirs dispensés, à la réussite des étudiants et à la recherche.**



# CE QUE NOUS, ÉTUDIANTS, PERSONNELS, ENSEIGNANTS, DÉFENDONS

## L'université, un service public nécessaire

Nous voulons un réengagement financier important de l'État, à la hauteur des besoins de l'université et de la recherche : la titularisation de tous les personnels précaires, la création de postes d'enseignants, de chercheurs et de personnels BIATOS, un statut et la rémunération des doctorants, une véritable gratuité des études (la suppression des frais d'inscription), la rénovation des parcs immobiliers usés et la création de nouveaux locaux, le développement d'un vrai service public d'orientation pour les futurs étudiants dès le lycée... Le financement doit être public afin que l'enseignement supérieur et la recherche ne soient pas soumis aux exigences de rentabilité et aux besoins immédiats des entreprises privées.

## L'université, lieu de citoyenneté

Nous voulons une université contrôlée démocratiquement par ses différents acteurs, enseignants-chercheurs, personnel BIATOS et étudiants. Une réelle autonomie dans les universités devrait signifier une participation active de chacun dans tous les domaines de la vie universitaire : en plus de représentants élus et révocables dans des instances démocratiques, les salariés doivent pouvoir exercer un pouvoir de décision sur le fonctionnement de leur lieu de travail, les étudiants sur le déroulement et les conditions de leurs études tandis que les chercheurs doivent pouvoir définir librement leurs orientations de recherche. C'est la condition pour faire de l'université un lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté.

## L'université, lieu de savoir pour tous

Nous voulons que chaque étudiant, quelles que soient ses origines sociales, sa nationalité, ses moyens et sa situation géographique, puisse avoir accès à l'enseignement de son choix dans n'importe quelle université. Cela implique des diplômes non sélectifs dont les contenus sont définis nationalement et dont l'accessibilité est garantie sur tout le territoire.

Nous voulons des formations de qualité qui apportent aux étudiants de véritables connaissances et un esprit critique leur permettant de s'adapter à différentes situations professionnelles et de connaître leurs droits.

Nous voulons une « insertion professionnelle » qui permette à chaque étudiant de valoriser ses connaissances sur le marché du travail et non une subordination de l'enseignement aux besoins à court terme du marché. Tout discours visant à rendre l'université responsable du chômage oublie que ce n'est pas l'université qui définit la politique de l'emploi.

## Un statut sécurisé de l'étudiant

Nous voulons l'accès à un logement décent par la construction massive de logements, faciliter l'accès aux prestations de santé, le développement d'un système de bourses et d'allocation d'autonomie / revenu social afin que chaque étudiant puisse se consacrer pleinement à ses études et non se disperser dans des emplois précaires.



**Nous appelons donc tout Paris III, étudiants, enseignants, personnels, à répondre à l'arbitraire gouvernemental par la mobilisation unitaire.**

**Alors que la communauté universitaire s'est déjà majoritairement prononcée en faveur de l'abrogation de la Loi Pécresse, la mobilisation se développe maintenant partout en France. Désormais, des Assemblées Générales massives doivent avoir lieu dans toutes les universités afin de construire un mouvement national capable de mettre un coup d'arrêt à la LRU.**

**La LMU a été retirée en 2003, le CPE en 2006... La victoire est possible !**

**Pas de facs d'élite, pas de facs poubelles, à bas les facs concurrentielles !**

**Abrogation de la LRU !**

**mobilisation**